CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion, services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, soutien aux personnes en difficulté et en situation de handicap.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale : aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées…
Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : Aide financière, portage de repas, aide à la complémentaire santé, ateliers, repas, voyage, journée découverte…

Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123.11 et R.123.12 du Code de l'Action Sociale et des familles, il sera procédé à la nomination d'un représentant d'association oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, au sein du conseil d'administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 7 octobre 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de le Mairie contre accusé de réception.

Fait à La Ferté sous Jouarre, le 22 septembre 2026

MAIRIE - Place de l'Hôtel de Ville - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
Tél. : 01 60 22 25 63 - Fax : 01 60 22 99 82 - service-courrier@lfsj.fr - www.lfsj.fr

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social recherche un nouveau membre !

Si vous souhaitez proposer une liste, vous devez l'envoyer sous pli recommandé avec accusé de réception avant le 7 octobre prochain.

CCAS : FINANCES

MUTUELLE COMMUNALE

BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES 17-25 ANS

BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

PRIX DE LA FONDATION DUBURCQ-CLÉMENT

LE CAFÉ DES PARENTS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

PANNEAUPOCKET : RESTEZ INFORMÉS EN TEMPS RÉEL

LES SERVICES DU CCAS



LOGEMENT SOCIAL



PÔLE SENIORS

PÔLE HANDICAP



LE PLAN CANICULE

ACTUALITÉS

CONTACT

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Tél : 01 60 22 63 73

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Espace public des Pelletiers
9, rue Goury (1er étage)

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 9h/12h

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE